




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2020-433**

Séance publique du

16 décembre 2020

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20201216- lmc1183391-DE-1-1
Date de signature : 18/12/20
Date de réception : vendredi 18 décembre 2020
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

OBJET : CORRECTION D'UNE ERREUR MATÉRIELLE - CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2020 - AVENANT A LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIF CONCERNANT LA SUBVENTION AU TITRE DU HANDICAP POUR L'ASSOCIATION THÉÂTRE ET CHANSONS

Le 16 décembre 2020 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 10/12/20, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Madame Kayané BIANCO à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Madame Maryse JOISSAINS MASINI à Monsieur Francis TAULAN, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Sophie JOISSAINS.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Monsieur Laurent DILLINGER donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S QUALITE DE VIE
Direction Santé Publique et Handicap

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 DÉCEMBRE 2020

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Monsieur Laurent DILLINGER

Politique Publique : 12-DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX AIXOISES ET AIXOIS

OBJET : CORRECTION D'UNE ERREUR MATÉRIELLE - CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2020 - AVENANT A LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIF CONCERNANT LA SUBVENTION AU TITRE DU HANDICAP POUR L'ASSOCIATION THÉÂTRE ET CHANSONS - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Le Conseil municipal, par délibération n° DL.2020-259 du 12 octobre 2020 a voté l'attribution de subventions 2020 aux associations œuvrant en faveur des personnes en situation de handicap. Dans le corps de la délibération, un tableau récapitule les associations et les montants des subventions attribuées en 2018 et 2019 ainsi que le montant des propositions au titre de 2020.

Pour l'association Théâtres et Chansons, le tableau précisait les éléments suivants :

Association/ Partenaire (n° tiers)	Objet	Attribué en 2018	Attribué en 2019	Proposition attribution CM 12/10/2020
THEATRES ET CHANSONS - Le Petit Duc (9356)	Création, promotion et diffusion de spectacles, musiques, danses de toutes personnes qu'ils peuvent aider dont personnes en situation de handicap	0	5 000	2 500

Le montant qui était proposé à cette association au titre du handicap, en 2020, s'élevait à 2 500 € (deux mille cinq cents euros). Cette association étant pas ailleurs subventionnée par la Direction de la Culture pour un montant annuel de 40 000 €, un avenant à la convention est nécessaire. Or l'avenant annexé à la délibération DL.2020-259 du 12 octobre 2020 comprend une erreur puisque le montant inscrit au titre du Handicap est erroné mentionnant 5 000 € (cinq mille euros) en lieu et place des 2 500 €.

De fait, les subventions votées par la DL.2020-259 du 12 octobre 2020 restent inchangées. Seul l'avenant de la convention annexé doit être retiré et remplacé par celui annexé à la présente délibération.

Aussi, je vous demande Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **CONSTATER** l'erreur matérielle de la DL.2020-259 du Conseil municipal du 12 octobre 2020 et de rapporter l'avenant figurant en annexe de cette délibération qui comportait une erreur.
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer l'avenant rectifié annexé à la présente délibération.

DL.2020-433 - CORRECTION D'UNE ERREUR MATÉRIELLE - CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2020 - AVENANT A LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIF CONCERNANT LA SUBVENTION AU TITRE DU HANDICAP POUR L'ASSOCIATION THÉÂTRE ET CHANSONS -

Présents et représentés	: 54
Présents	: 46
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

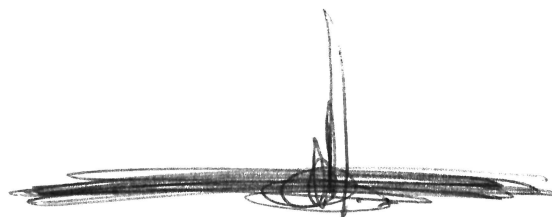
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 18/12/20
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTEE
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : assemblees@mairie-aixenprovence.fr

Téléphone : 04 42 91 90 00